

Nouméa, le 18 OCT. 2013

98846 NOUMEA CEDEX

PROVINCE SUD
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Service de la Prévention des Pollutions et des Risques
Monsieur Jacques FOURMY
BP 3718

Référence : Objet : CC/PB/ N°66 2 /2013/DPR V/Courrier réf. 2013-22896/DENV

STEP Les Orchidées (OUEMO) - Bilan 24 heures

BORDEREAU D'ENVOI

Nombre	Observations
1 ex.	-
	PROVINCE OF COME 2 1 0 CT. 2013 SUD Direction INT 33 4 3 O US CM CALL CAME SAF SHAR SCO SAPA L'ENTROPERENT DIR CUM EDT CYNG SAF SHAR SCO SAPA
	AFFECTÉ COPIE OBSERVATIONS
	246 P - Bi 3100, PH
	Le Directeur de la Proximité et du Réseau

certifiée ISO 900

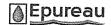


BILAN 24h Résidence Orchidées STEP de type biodisque

13 et 14 août 2013







I. PRESENTATION DE LA STATION

CARACTERISTIQUES THEORIQUES

Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la résidence Orchidées étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	243 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	36.45 m3/j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	14.58 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	29.16 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	21.87 kg/j

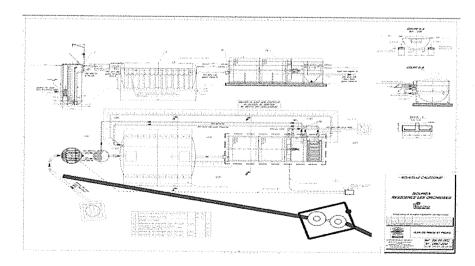
La déclaration d'exploitation a fait l'objet du récépissé n° 6034-2-4631/DENVSPPR/BEI/Icc du 27 janvier 2009

FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif à culture fixée de type biodisque

La station est équipée de :

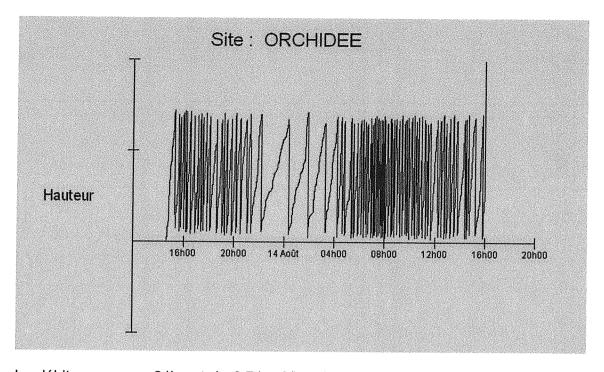
- 1 poste de relevage avec 2 pompes
- 1 décanteur digesteur
- 1 ouvrage de traitement par disques biologiques équipé d'un motoréducteur,
- 1 décanteur secondaire lamellaire équipé d'une pompe de recirculation,
- 1 armoire électrique





II. RESULTATS DES MESURES DE DEBITS

Une sonde piézométrique a été posée dans le poste de relevage situé en entrée de STEP, entre le 13 et le 14 août 2013.



Le débit moyen sur 24h est de 0.74 m3/h soit un volume journalier de 17.7 m3, ce qui correspond à 118 Eh. La station est donc en sous-charge hydraulique et n'a atteint que 48% de sa pleine charge.

Il y a eu 74 pompages en 24h (soit 3 à 4 pompages par heure en moyenne). De même, le marnage est de 18 cm en moyenne.

III. RESULTATS DES ANALYSES

Les mesures ont été effectuées du 13 au 14 août. Un préleveur a été installé en sortie de station afin de réaliser des échantillons moyens sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les rapports d'analyses sont joints en annexe 1.

Analyses	Sortie	Unité	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5	<3	mg/L	25	С
DCO	22	mg/L	125	С
MES	24	mg/L	35	С
рН	6.75	Unité pH	Entre 6 et 8,5	С

^{**}C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable



Nous remarquons que l'ensemble des paramètres de rejet de cette station respectent la législation en vigueur.

IV. CONCLUSIONS

La STEP fonctionne parfaitement bien, bien qu'elle soit en sous-charge. Les pompages trimestriels sont à poursuivre.



ANNEXES



ANNEXE 1: Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2013/08/R1174

BC n° Aff n° EPUREAU

Epureau

20, bis rue Descartes 382098846 Nouméa Cedex

Tel : 28 17 27

epureau@epureau.nc

Echantillon: 2013/08/E0217

Lieu du prélèvement: -

.

Date de prélèvement : 14/08/2013 Date de réception : 14/08/2013

Référence Client : Bilan 24h Sortie STEP Orchidées

Température à réception : 04°C

Date de début d'analyse :

Date de fin d'analyse :

Nature de l'échantillon : Eau usée

Préleveur

Analyse	Méthode	Resultat	Unité	Eaux usées normes françaises selon l'arrêté du 22 décembre 1994	Eaux usées normes calédoniennes selon la delibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
			Paramétre i	ndésirable		
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-1	<3	mg/l	25	25	3
Demande chimique en oxygène DCO	EPA 8000	22	mg/L	125	dan Marahaman andra karasan jarah dahan sembari dan	20
Matières en suspension MES	NF EN 872	24	mg/L	35		2
	M		Paramètre phy	sico chimique		
pH	NF T90-008	6.75	Unités pH	6-8,5		0,1

Remarques/Commentaires :

Nouméa le 29/08/2013

Responsable de laboratoire

⁽¹⁾ Les résultats se rapportent uniquement à cet échantison

^{; ;} em resultats se regionem arequement a con extrantion. El Poist déclaret ou non la conformée, à n'a pas dit leux explicament compte de l'incertitute associée aux résultats. 1911 et résultats reforètée du sinne « » encountant out limites du memble dies . Al n'a comme non enfordable

⁽³⁾ Les résilitats précèdés du signe « × » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable. (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire aur demande (incertitales…)

⁽f) Les heates de quantifications indiquites expriment les capacités optimales de nos procéde et rivel à existe qu'une valuer indicative. Des variations de ces seués sont susceptibles d'être discervies tors de l'analyse d'échantitions de nature nativales.

Containe particulère.

(6) Les types de lâtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microlòre de verte sons lauti. Leur masse surfacique est comprise entre 50 gira² et 100 gira².



ANNEXE 2 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

	Délibération n 205-97/BAPS du 20 juin 19	97		
	STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Filière physico-chimique (Tr		
рH	entre 5,5 et 8,5			
empérature	30€≥	-		
D80s	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%		
DCO	soit rendement ≥ 60%			
MES	- Control of the Cont	rendement ≥ 50%		

⁽¹⁾ s'îl est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Ī	Dén	eration nº10277/DENV/SE du 30 av	ril 2009		
	STEP entre 50 et 500 EH				
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾		
pН	embe 6 et 8,5	*	-		
empérature	≤ 30°C	:	-		
D80 ₅	≤ 25 mgñ	-	rendement ≥ 35%		
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 50%		
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/i	rendement ≥ 60%		

¹⁹ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

I	Arrêtê du 22 juin 2007 - France			
	STEP entre 20 c	STEP > 2 000 EH		
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP	
pH	-		entre 6 et 8,5	
empérature		*	# 25°C	
DBO ₅	≤ 35 mg/i ou rendement ≥ 60%		≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% (2)	
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%	
MES	rendement ≥ 50%	4	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%	
NGL			≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ^(4§S)	
PT	-		≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁸⁾	

^{(2) 80%} si STEP > 10 000 EH

^{53 150} mg/l en cas de lagunage 14 STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH ⁽⁵⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH